



BNUB

**RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION DES FEMMES SUR LA
REFORME DU SECTEUR DE SECURITE ET AU MAINTIEN DE LA
PAIX (Hôtel Le Chandelier, 07-09 mai 2014)**



Photos de famille à la fin de la remise des certificats

BUJUMBURA 2014

TABLEDES MATIERES

Page

0.1.Photo de famille.....	1
0.2.Table des matières.....	2
0.3.Sigles et Abréviations.....	3
I. Introduction :	4
II. Déroulement de l’atelier de formation.....	5
II.1. Cérémonies d’ouverture et discours.....	5
II.2. Les module de Formation	7
III. Cérémonies de clôture et remise des Certificats.....	19
IV. Conclusion	23

SIGLES ET ABREVIATIONS

MI-RPD : Mécanisme pour l'Initiative pour la Recherche de la Paix et le Développement

BNUB : Bureau des Nations Unies au Burundi

RSS: Reforme du Secteur de Sécurité

SNR : Service Nationale de renseignement

DSS : Développement du secteur de sécurité

DIH droit humanitaire international Humanitaire

PNB: Police Nationale du Burundi

ONG: Organisation Non Gouvernementale

CNV communication non violente

OSC Les Organisation de la société civile

Introduction

Ces dernières années, notre pays le Burundi a été le théâtre de conflits armés qui constituent un véritable désastre sur les droits humains en général et ceux des femmes en particulier. Pour établir une paix durable, la communauté internationale s'est impliquée en intervenant sous plusieurs formes en vue de résoudre ces conflits.

En principe, une fois que le conflit a pris fin, il s'en suit généralement un programme de réforme du système de sécurité du pays concerné et la réduction de la violence armée par le désarmement de la population civile. Cela est indispensable si l'on veut instaurer une paix et un développement durables qui permettent aux populations de se sentir en sécurité et d'avoir confiance dans les institutions étatiques.

En pareilles situations, il est aussi nécessaire et indispensable de redonner aux populations le sentiment de pouvoir vivre sans crainte dans la sécurité et de restaurer la confiance entre citoyens fortement mise à l'épreuve par les guerres et différentes crises. Point n'est besoin de souligner qu'il faut créer un climat de confiance entre l'État et les citoyens, faute de quoi une paix et un développement durables seront impossibles.

C'est dans cette optique que le MI-RPD a organisé un atelier en collaboration avec le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB). Cet atelier, qui a duré trois jours, s'est déroulé à l'Hôtel Le Chandelier, à Bujumbura, du 07 au 09 mai 2014 et a regroupé 36 femmes représentant les Forces de Défense Nationales (FDN), la Police Nationale du Burundi (PNB), le Service National des Renseignements (SNR), les médias et les organisations de la Société civile.

L'objectif principal de cet atelier était de former et informer les participantes sur la définition de la Réforme du Secteur de Sécurité, la gouvernance dans le développement du secteur de sécurité, les droits humanitaires internationaux, la communication non violente ainsi que la participation de la femme dans le maintien de la paix.

Déroulement des Activités



II.1. Cérémonies d'ouverture et discours

Mercredi le 07 Mai 2014 Les cérémonies d'ouverture solennelle dudit atelier ont été marquées par la présence du Représentant du Représentant Spécial des Nations Unies au Burundi Col Dominique Saudan.

L'atelier de formation a débuté à 10h00 par une allocution prononcée par le Directeur Exécutif du MI- RPD, Monsieur SINZINKAYO Jean Claude.

Dans son allocution d'ouverture, il a souligné que dans la situation post conflit que traverse notre pays, il est aussi bien nécessaire qu'indispensable de redonner aux populations le sentiment de pouvoir vivre sans crainte dans la sécurité et de restaurer la confiance entre citoyens fortement mise à l'épreuve par les guerres et différentes crises.

Il s'avère alors indispensable de consolider un climat de confiance entre les institutions de l'État chargé de défense et sécurité et les citoyens, faute de quoi une paix et un développement durables seraient impossibles.

Il a précisé que les compétences qui seraient acquises au cours de cette formation aideraient les participantes à travailler aux côtés du MI-RPD dans les activités liées à la RSS et au maintien de la paix aussi bien au Burundi que dans les autres pays qui sollicitent sa contribution. Il a enfin remercié vivement le BNUB pour son appui financier qui a facilité la réalisation de l'atelier.

Le représentant du représentant spécial de l'ONU au Burundi, lui, parlant en tant que militaire au service des Nations Unies au Burundi, après avoir remercié le MI-RPD de son initiative qu'il a prise d'organiser cet atelier, il a encouragé les participantes et leur a demandé de suivre avec intérêt la formation car, en tant que femmes membres des forces de défense et de sécurité, elles ont un grand rôle à jouer dans la réforme du secteur de sécurité. Il a rappelé que le secteur de la sécurité n'est plus l'apanage des seuls corps de défense et de sécurité mais l'affaire de toute la population. Il est donc essentiel de réveiller la conscience des femmes afin qu'elles s'impliquent dans la réforme du secteur de la sécurité. Il a ajouté que le BNUB continuera à soutenir de telles actions pour aider spécialement les femmes à jouer leur rôle combien important dans la RSS. Il a ainsi déclaré ouverts l'atelier de formation.



Photos de famille au début de l'atelier

Après les cérémonies d'ouverture les participants ont été invités à prendre la Photo de famille et la pause café, qui a marqué la clôture de la première partie de l'atelier.

Après les cérémonies d'ouverture marquées par les discours ci-dessus, la suite des travaux de l'atelier a été marquée par la présentation des différents modules de formation tels que répartis sur les trois jours qu'a duré l'atelier et qui ont offert de la matière à réflexion dans les séances d'échanges en plénière et en commissions de travail.

II.2. LES MODULE DE FORMATION

De retour dans la salle, le modérateur a invité le premier conférencier en la personne de **Mr BUKUBIYE Joseph**, consultant du MI-RPD en Sécurité Communautaire à faire la présentation du premier module de formation intitulée « **Réforme du secteur de la sécurité dans les pays en développement et les pays en transition** ». Au cours de son exposé, qui a favorisé la méthode interactive, l'orateur a mis l'accent sur la définition de la RSS. Il a d'abord fait le partage avec l'auditoire sur les concepts « sécurité », « réforme » et « secteur de sécurité » avant d'en venir à la définition du paradigme « Réforme du secteur de sécurité ».

Il a donné la définition de la Réforme du secteur de sécurité comme Une situation politico-sociale qui crée un environnement stable ; où les personnes sont libres dans leur travail, dans la pensée... et a martelé en disant que la réforme du secteur de la sécurité concerne les **problèmes de sécurité** et essaie **d'améliorer la situation** à travers des réformes institutionnelles.

Il a ensuite souligné l'importance du programme RSS, ainsi que sa place dans la société en général et le rôle de la femme dans le développement de ce programme.



La participation à l'atelier

Il a rappelé les acteurs de la RSS tout en notant qu'en cas de déficience d'un système, les choses ne marchent pas et c'est alors le moment de changement. Le rôle de la femme dans la RSS a été débattu et chaque participant a eu la chance de partager à propos de son rôle dans son propre milieu.

Enfin, il a dirigé l'analyse des Expériences empiriques et conditions requises pour la réforme. Sur ce point aussi, les participants ont eu la chance d'identifier les réalisations du gouvernement Burundais dans le domaine de la RSS et de penser à ce qui pourrait être fait pour une participation satisfaisante de la femme burundaise dans la RSS.

Il a clôturé sa présentation par des échanges sur deux questions importantes à savoir :

1° Quelles sont d'autres réalisations que le Burundi a faites dans la mise en pratique du programme RSS ?

2° Qu'est-ce qui manque pour une participation satisfaisante de la femme burundaise dans la RSS?

Après la présentation du premier module et des échanges, les participants à l'atelier ont été invités à prendre une pause déjeuner qui a été un moment de convivialité.

Après la pause déjeuner, le modérateur a invité le deuxième conférencier à présenter le deuxième module, qui a clôturé la première journée, intitulé « **La communication non violente** » et qui a été présenté par **Mr Jérôme NDIKURIYO**, Directeur Général au Ministère de la Communication.



Mr Jérôme NDIKURIYO présente son module

but du module était de prendre connaissance de la communication non violente, apprendre les notions de la communication non violente comme mode de prévention des conflits, développer les capacités de communication non violente pour prévenir les conflits, développer une stratégie de communication non violente comme mode de prévention de conflits et enfin développer l'attitude à adopter face à une communication violente.

Le développement du thème a focalisé l'attention sur les facilités et / ou les entraves de la communication, le Processus de communication non violente ainsi que les étapes de la communication non violente.

Tout comme la première présentation, la méthode utilisée était interactive où les participantes étaient encouragées à fournir les explications et définitions des concepts et de les partager avec l'auditoire.

La présentation a été clôturée par des travaux en commission où les participantes ont conçu et présenté deux scénarios en guise d'exercices pratiques pour vérifier les acquis de l'auditoire sur la communication non violente.

DEUXIEME JOURNEE

Les activités de la deuxième journée ont commencé à 9h00 et ont été introduites par la récapitulation de la première journée, qui a été faite par une des participantes.

Tout juste après, le conférencier du jour en la personne de **Mme Nadine NIBIGIRA, Juriste et Criminologue** a été invité à faire sa première présentation de la journée sur le module de formation intitulé « **Le Droit International Humanitaire dans le processus de maintien de la paix et Les exigences liées au Maintien de la paix** »

Dans sa présentation, il a été question de définir le DIH.



La participation à l'atelier

Le droit international humanitaire (DIH) a été défini comme un ensemble de règles qui, pour des raisons humanitaires, cherchent à limiter les effets des conflits armés. Il protège les personnes qui ne participent pas ou plus aux combats et restreint les moyens et méthodes de guerre.

L'orateur a présenté l'origine et le contenu du DIH à travers les différentes conventions et après, il a été question de présenter les garanties de ses applications en montrant que, d'après le contenu du Comité International de la Croix Rouge tous les Etats et les acteurs tant étatiques que non étatiques belligérants sont en principes tenus de respecter ces conventions.

Ensuite, on a présenté les Organisations de maintien de la paix comme l'un des outils les plus efficaces dont dispose l'ONU pour aider les pays qui en ont besoin et pour naviguer dans les eaux difficiles qui mènent du conflit à la paix.

Le lien entre le DIH et la mission des OMP se fait remarquer à travers les interventions en cas de crimes internationaux (Le crime de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, crime d'agression, torture et disparitions forcées).

En définitive, il a été remarqué que le DIH est l'outil incontournable dans OMP pour essayer d'éviter ou de limiter les bavures qui peuvent être commises par le personnel ainsi que les pays hôtes qui peuvent convoquer leur souveraineté pour le contourner.

Des questions ont été posées par les participantes, surtout concernant les crimes, la différence entre la torture et les violences.

Après la présentation et les questions, le conférencier a invité les participantes à des travaux en commission où elles ont eu la chance d'échanger et d'approfondir les questions relatives au DIH.

Les participantes ont été alors convié à la pause déjeuner où plusieurs questions concernant le DIH ont fait objet de discussion.



La participation à l'atelier

Juste après la pause déjeuner, le deuxième conférencier a été invité à faire sa présentation du deuxième module de formation de la deuxième journée. Ce module était intitulé « **Les femmes dans les opérations de maintien de la paix** », et a été présenté par **Mme Christine NSABIYUMVA, OPC2**. Il est ressorti que les femmes sont déployées dans tous les secteurs – police, militaire et civil – et ont un impact positif sur l'environnement dans lequel opèrent les missions de paix, à la fois en appuyant le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et en protégeant les droits des femmes.

Dans sa présentation, la formatrice a d'abord présenté l'aperçu général qui montre le passage de la représentativité des femmes dans les missions de la paix de 1% des effectifs en uniforme déployés en 1993 à 3% des forces militaires et 10% des membres de la police en 2012.

Elle a ensuite expliqué ce que c'est que le contingent militaire, ses contributions globales pour la paix mondiale et ce que font les contingents de l'ONU.

Pour ce qui est de la participation des femmes aux opérations, il a été noté qu'en fin 2012, 3,8% des effectifs militaires étaient des femmes et que l'une des premières priorités de notre Organisation consiste à augmenter le nombre de femmes affectées aux opérations de maintien de la paix.

Ensuite il a été question d'analyser la police de l'ONU et son rôle. En fait, elle a un rôle important à jouer dans le maintien de la paix.

Contrairement à son rôle traditionnel de surveiller, d'observer et de faire un rapport dans les opérations de la paix, la police est également chargée, à partir des années 1990, d'un rôle consultatif et de tâches d'accompagnement et de formation, notamment afin de permettre aux opérations de maintien de la paix de jouer un rôle de mécanisme correctif auprès de la police et des autres services nationaux chargés de l'application des lois.

Il a été aussi remarqué que l'une des premières priorités de la Police de l'ONU est d'[accroître les effectifs féminins](#) des services de police affectés aux opérations de maintien de la paix et d'encourager le recrutement de femmes dans les services de police nationaux.

Parlant du réseau international de la police, elle a souligné que le Réseau international de la Police féminine des agents du maintien de la paix de l'ONU réunit les femmes de la police des opérations de maintien de la paix, pour montrer que les femmes ont un rôle à jouer dans la paix et la sécurité mondiales. En s'engageant activement et en utilisant le réseau, nous souhaitons que les agents de la paix de sexe féminin soient autonomes et à leur tour responsabilisent les autres.

Aussi, le personnel féminin des missions de paix joue un rôle de modèle dans l'environnement local et encourage les femmes et les jeunes filles - dans des sociétés fréquemment dominées par les hommes - à faire valoir leurs droits et à participer aux processus de paix.

Enfin, l'oratrice a parlé sur la présence du Burundi dans les missions de maintien de la paix. Donc, les femmes militaires et policières sont représentées à faible taux, mais c'est à la proportion des effectifs féminins dans ces corps.

Ce qu'il faudrait est d'« Accroître le nombre des femmes et filles dans les corps de défense et de sécurité »

La présentation a été clôturée par des questions et réponses ainsi que la restitution des activités de la journée.



Les participants à la formation suivent avec intérêt

TROISIEME JOURNEE

Tout comme la deuxième journée, la troisième journée a commencé ses activités par la récapitulation de la deuxième journée faite par une des participantes.

Après cette activité, le conférencier du jour, **Professeur Elias SENTAMBA**, été invité à faire sa présentation du module: « **Pour une meilleure gouvernance sécuritaire.**» C'a été l'occasion de développer la notion de gouvernance dans toutes ses dimensions, en réservant une attention particulière à la dimension sécuritaire. L'on a retenu la définition de du DSS telle que conçue par les Nations Unies « *un processus d'analyse, d'examen et d'application aussi bien que de suivi et d'évaluation mené par les autorités nationales, et visant à instaurer un système de sécurité efficace et responsable pour l'Etat et les*

citoyens, sans discrimination et dans le plein respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit »



Les participantes partagent la pause café

Après avoir exploré le premier module, le formateur a accordé aux participants un moment pour une pause café.

Après la pause, les participantes ont été invitées à suivre le deuxième module par le même formateur. Dans le développement de ce module intitulé « **Interaction confiante entre parties prenantes** » l'on a exploré le concept de développement du secteur de sécurité comme une interaction des parties prenantes à la sécurité à savoir acteurs étatiques (les CDS, les cadres et agents de l'Etat dans ses différentes branches d'une part, les parlementaires et les services de l'Ombudsman, etc) ainsi que les acteurs non étatiques à savoir les

citoyens pris individuellement ou associés au sein des organisations aussi diverses que variées (organisations sous forme de groupe d'intérêt, confessions religieuses, médias, etc.)

Le concept de la société civile a été expliqué et débattu et l'on a retenu une définition simple de la société civile comme un ensemble de composantes suivantes:



- Le ***citoyen***, pris individuellement de par sa capacité à défendre ses intérêts via la Justice, à désigner les dirigeants via le vote d'une part, pris collectivement de par sa capacité à se regrouper avec d'autres pour défendre les intérêts partagés ou imposer une vision commune dans tel ou tel autre domaine d'autre part.
- Les ***groupes d'intérêt (ou de pression)*** : organisations dont l'objectif est de défendre les intérêts qu'elles prennent en charge, souvent en pesant de tout leur poids sur le Gouvernement pour l'amener à prendre des

décisions qui leur soient favorables, des actions qui répondent à leurs problèmes. Les groupes d'intérêt peuvent se distinguer en deux catégories.

En somme, les OSC ne recherchent pas le pouvoir politique (sinon ce seraient des partis politiques) et ne dépendent pas du Gouvernement ni financièrement ni organisationnellement. Enfin, l'on a fait l'esquisse des OSC au Burundi qui fait son éclosion dans les années 1990 sous deux aspects : les ASBL dans les milieux urbains et les « Organisations communautaires » œuvrant dans les provinces et communes du pays.



Les participantes à l'atelier

En conclusion, pour qu'il y ait une gouvernance sécuritaire, la sécurité doit être perçue et pensée comme une affaire de tous : les citoyens dans leur ensemble

doivent être impliqués tout au long du processus décisionnel en matière de sécurité et les membres des CDS doivent s'imprégner de la philosophie DSS avec les piliers qui la sous-tendent à savoir le respect de l'Etat de droit et des libertés publiques, en ayant toujours à l'esprit qu'ils sont au service de l'Etat certes mais plus particulièrement au service des citoyens.

Cérémonies de clôture

Après les trois jours de formation, les femmes militaires, policières, cadres du service de renseignement et des médias qui avaient suivi avec intérêt, se sont engagé ce qui suit :



Lecture des engagements et des recommandations

- Servir de bon modèle là où on est pour rassurer les femmes et filles sur leur rôle dans le secteur de sécurité ;
- A partager avec d'autres ce qu'elles ont appris dans cette formation ;
- Faire de leur mieux pour contribuer au développement du secteur de sécurité
- A se cultiver de plus pour renforcer leurs capacités professionnelles en vue d'être éligibles à des postes de prise de décision ;

Et elles ont émis les recommandations suivantes :

- Adapter le règlement en vigueur en vue de tenir compte des besoins sexospécifiques. Par exemple la gestion des couples militaires dans les casernes
- Faire la sensibilisation des jeunes filles dans les écoles primaires et secondaires sur leur rôle dans le secteur de sécurité ;
- Aux autorités d'adopter une discrimination positive dans le recrutement, les formations et dans la promotion à des postes de prise de décision ;
- Continuer ces formations à l'endroit des autres femmes jusqu'au niveau province ;
- Multiplier les femmes dans les missions de maintien de la paix
- Mise en place d'un environnement favorable pour l'enrôlement des filles dans les corps de sécurité
- Tenir compte des besoins sexospécifiques dans tous les programmes
- Accorder un temps suffisant aux jeunes filles qui veulent se faire inscrire aux écoles de police et de l'armée (par exemple la recherche des documents exigés)
- Faire un suivi des filles en formation initiale pour qu'elles ne subissent pas des violences sexuelles ;
- Prendre en compte du genre dans la constitution des contingents et Unités de polices déployées dans les missions de maintien de la paix. Après la lecture des engagements et des recommandations, l'on a procédé aux cérémonies de clôture de l'atelier.



Cérémonies de clôture : Discours du Directeur exécutif du MI-RPD

Le Directeur Exécutif du MI-RPD a délivré son discours dans lequel il a remercié les participantes de leur assiduité et de l'intérêt qu'elles ont manifesté tout au long de la formation. Il a réitéré ses remerciements se envers le BNUB qui a appuyé financièrement l'atelier ainsi qu'aux formateurs qui ont présenté des modules riches et fouillés.

Le Représentant du BNUB, quant à lui a remercié le MI-RPD de son initiative de former les femmes militaires, policières et du Service National des Renseignements qui sont susceptibles de contribuer énormément dans la Réforme du Secteur de Sécurité. Il a aussi formulé ses sincères remerciements aux femmes qui se sont donné corps et âme pour suivre la formation tant importante dans les secteurs qu'elles occupent dans le but d'améliorer leurs prestations.

L'atelier a été clôturé par la remise des certificats aux participants. Au cours de cette activité qui a tant marqué l'atelier, le Professeur Elias SENTAMBA, a félicité les participantes de leur courage l'assiduité qu'elles ont montré au cours de l'atelier. Il les a exhortées de mettre en pratique les connaissances qu'elles venaient d'acquérir dans les domaines où elles opèrent et de les partager leurs consœurs pour une participation effective de la femme Burundaise dans la RSS.

Les cérémonies ont été clôturées par la prise des photos de famille et le partage d'un verre.



Remise des Certificats

L'atelier devait déboucher sur les résultats suivants :

- 1. La femme est sensibilisée et informée sur ses droits et devoirs par rapport à la réforme du secteur de la sécurité et le maintien de la paix**
- 2. Implication plus élevée de la femme et fille de la région des grands lacs dans la réforme du secteur de sécurité**
- 3. Intégration et Adhésion significatives des femmes et filles de la région des Grands Lacs à l'enrôlement militaire et policier**

Ce rapport comprend le résumé des discours, des exposés, des échanges et des recommandations sur ce que devrait être le rôle de la femme dans la réforme du secteur de sécurité et dans les missions de maintien de la paix.

Conclusion

En conclusion, toutes les participantes ont suivi avec intérêt les activités de l'atelier de trois jours du début à la fin et l'atelier a été une réussite.

La dernière partie de l'atelier, à savoir la clôture et la remise des certificats a été médiatisé. Certains médias étaient présents. Cette couverture médiatique a permis beaucoup de personnes en général, les femmes et les décideurs en particulier à prendre connaissance des activités de l'atelier ainsi que de la nécessité de prendre d'améliorer l'implication de la femme dans la RSS.

Fait à Bujumbura le 9mai 2014

Le Rapporteur

BUKUBIYE Joseph

approuvé par

SINZINKAYO Jean-Claude

Directeur Exécutif du MIRPD

